RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01797
Numéro SIREN : 888 967 296
Nom ou dénomination : ABK CONTROLE

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2022 sous le numéro de dépôt A2022/001694

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE

GENERALE EXTRAORDINAIRE

du 01 FEVRIER 2022

L'an 2022 et le premier février à huit heures, les actionnaires de société **ABK CONTROLE** (*siren : 888967296*) se sont réuni en assemblée générale extraordinaire au Siège social.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

La séance est présidée par Mr LAMGHANI Abdellah.

La feuille de présence émargée par les associés laisse ressortir que sont présents ou représentés:

-	Mr LAMGHANI Abdellah	1 000	actions
-	Mr MALKI Brahim	1 000	actions
-	Mr EL MAROUANI Khalid	1 000	actions

Soit ensemble 3 000 actions sur les 3 000 actions sociales composant le capital.

Les actionnaires présents représentant plus de la moitié des actions composant le capital social, l'Assemblée est en mesure de délibérer valablement et est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires:

- Le double des lettres de convocation adressées à chaque actionnaire,
- La feuille de présence de l'Assemblée ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;

Le Président rappelle à l'Assemblée que le texte des résolutions, a été adressé aux associés lors de leur convocation.

Le Président rappelle ensuite que les actionnaires ont été réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Mr LAMGHANI Abdellah;
- Détermination des pouvoirs du nouveau gérant ;
- Pouvoirs à donner ;

Le Président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en qualité de Président Monsieur MALKI Brahim né le 22/10/1979 à Oujda au Maroc, demeurant 55 rue Pierre Demoulin 30900 Nîmes en remplacement de Monsieur LAMGHANI Abdellah.

Monsieur MALKI Brahim déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires décide que, pour l'exercice de ses fonctions de président, Monsieur MALKI Brahim, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

LE PRESIDENT

